

Jusqu'à 15%, à Noisy

Jusqu'à 15%, à Noisy

Jusqu'à 15%, à Noisy

Jusqu'à 15%, à Noisy

Du 21/09 au 21/11/2023 :

Un immeuble reste encore sur Terre !



Bon plan

Bon plan

Bon plan

Bon plan

L'augmentation de votre taxe foncière est stratosphérique et vous souhaitez revenir sur Terre, pourquoi pas vous consacrer à un autre projet ? rien de plus simple !

Bon plan

Ceci est pour vous !

Ceci est pour vous !

Ceci est pour vous !

Ceci est pour vous !

Offre de bienvenue pour changer de syndic

1/ Pour bénéficier de 8% (spécial Noisy) de remise sur votre devis

J'appelle le 01 48 47 87 51, avant le 21 Novembre 2023,

2/ Pour bénéficier du **Bonus complémentaire** de 7%

J'appelle le 01 48 47 87 51 Avant le 30 Octobre 2023,

Jusqu'à un total de 15% de remise immédiate !

Jusqu'au 21/11/23

Jusqu'au 21/11/23

Jusqu'au 21/11/23

Jusqu'au 21/11/23

Jusqu'au 21/11/23

Rejoignez-nous prochainement



01 48 47 87 51

01 48 47 87 51

01 48 47 87 51

01 48 47 87 51

01 48 47 87 51



Article 1 : définition :

OFFRE un immeuble reste encore sur terre à Noisy le Sec est une offre commerciale. Cette offre peut être activée par un conseil syndical ou un copropriétaire se présentant comme Président(e) d'un Conseil syndical ou qui souhaite présenter en qualité de syndic les services de la SARL Sygi Partners sous réserve que l'immeuble soit domicilié sur la Commune de Noisy le Sec dont le Code postal est 93130 et d'un vote lors de la prochaine assemblée générale des copropriétaires.

Article 2 : Objectif de l'offre un immeuble reste sur Terre à Noisy le Sec :

Permettre à tous copropriétaires noiséen étant dans une démarche active de nouveau syndic d'avoir la possibilité de bénéficier d'une remise commerciale dont le montant de la réduction est forcément connu à l'avance. Sygi Partners remet une proposition commerciale personnalisée, en rapport aux spécificités de votre immeuble recoupée sur les services souhaités. A réception de votre « offre référence » une réduction de 8 % et/ou 15 % sera remis pour une période de 1 an maximum. L'offre référence est une offre servant de base pour les propositions futures et pour cause cette offre étant une offre commerciale limitée son champ d'applicabilité s'arrête conformément aux dates indiquées sur cette plaquette.

Article 3 : durée de validité :

60 jours ou 2 mois du 21 septembre 2023 au 21 Novembre 2023. Un immeuble reste encore sur Terre à Noisy est une offre strictement limitée dans le temps.

Article 4 : effectivité de mise en Œuvre et limite de mise en œuvre :

Vous devez impérativement contacter la Société Sygi Partners par téléphone au numéro indiqué non surtaxé et tarification en fonction de vos abonnements téléphoniques respectifs pour être dans une démarche de changement de syndic. Une proposition pourra vous être remise ultérieurement jusqu'à la convocation de votre prochaine assemblée générale dans un maximum de 6 mois après le 21 Novembre 2023, soit jusqu'au 21 mai 2024. A défaut cette offre ne sera plus effective, nous vous orienterons vers les bons plans du moment.

En résumé : 2 mois pour contacter Sygi Partners jusqu'au 21 novembre 2023, et jusqu'à 6 mois de validité pour présentation en Assemblée générale, date limite au 21 mai 2024

Article 5 : Précision sur la réduction de base et sur le bonus complémentaire :

L'architecture de l'offre est composée de deux promotions pouvant être complémentaires :

Pour faire simple : les 8 % représente une réduction d'un montant de 8% sur les honoraires de gestion courante de syndic seul, Et le client à la possibilité d'en bénéficier s'il contacte nos services au plus tard le 21 Novembre 2023.

Exceptionnellement il est proposé à la clientèle un bonus exclusif de 7 % venant s'additionner au 8% initiaux si et seulement si le prospect décide de contacter Sygi Partners dans un délai plus court et plus rapide à s'avoir avant et jusqu'au 21 octobre 2023.

Article 6 ; Genèse et source des chiffres structurant l'offre commerciale :

Source de France info.fr et du Cabinet FSL (données publiques et accessible à tous sur internet) publiant une information publique de type fiscale et plus particulièrement sur une hausse d'une taxe dite taxe foncière au titre de l'année 2023, en fonction d'un palmarès de villes publié en Septembre 2023.

Il est mentionné de manière publique que la collectivité référencée dans l'offre, proposerait à ses contribuables une augmentation secondaire d'environ 15% après décision au niveau locale en complément d'une première augmentation d'office de près de 7% décidé au niveau national.

Il est précisé que la société commerciale ne se prononce en aucun cas sur le bien-fondé ou le non fondé de cette mesure qui est une prérogative publique et que cela ne nous intéresse en rien, à l'exception de prospecter sur une zone de chalandise. Le calcul est fait selon une indication publique, une probabilité publique dont notre mission n'est pas la recherche de son exactitude mais une donnée se rapprochant de la réalité permettant de recouper les sources publiques à disposition, avec la possibilité de construire une offre commerciale crédible et cohérente pour une clientèle ciblée.

Article 7 : Champs restrictifs :

Sont exclu à cette offre toutes localités (ville) exceptées les résidences au statut de copropriétés de la ville de Noisy le Sec 93130. Sont exclus Les immeubles en cours de constructions ou étant en processus de mise en copropriété. Sont exclus les immeubles inférieurs à 19 lots principaux et supérieures à 80 lots principaux. Sont exclus les résidences horizontales ou lotissements. Sygi Partners aura la faculté en fonction de vos besoins d'étudier toutes propositions alternatives si vous sollicitez notre établissement et si vous ne rentrez pas dans les champs d'application, une autre proposition « sur mesure » pourra vous être transmises.

Article 8 : Offre cumulable et/ou offre non cumulable :

Cette offre n'est pas cumulable avec toutes les autres offres commerciales temporaires pendant l'année ou les années d'effectivité de la remise, à l'échéance votre résidence pourra choisir de nouvelle offre en cours de validité.

Cette offre est cumulable avec l'offre La garantie Sygi Partners offre exclusive, conçue et adaptée à toute résidence étant dans une démarche de changement de syndic de copropriété.

Article 9 : Dénomination :

Sygi Partners est une société commerciale dont le kbis est 534948286 dont le siège est localisé aux Pavillons sou bois, entreprise spécialisée en gestion immobilière et plus particulièrement en syndic de copropriété disposant de la carte professionnelle CPI93012019000039585.

Ne pas jeter sur la voie publique, imprimez que si nécessaire, document originale conservé en nos archives, ne peut être modifié sans autorisation, Sygi Partners© 2023.